

mière fois leurs prétentions sur le lieu de la Nativité ; elles sont aussitôt jugées sans base ni valeur ; mais le procès recommence jusqu'à cinq fois en peu d'années : les Grecs suscitent une révolte à Constantinople, et néanmoins la justice triomphe et nous donne gain de cause. Dès lors, à chaque changement de sultan, il y a de la part de nos fourbes compétiteurs comme une recrudescence de prétentions, de malice et de supercheries : ils vont,—cela a été reconnu par le gouvernement ottoman,—jusqu'à falsifier des documents publics, jusqu'à produire des firmans apocryphes. C'est ce qui eut lieu notamment en 1630, époque où, grâce à l'appui de la Sultane mère, Grecque d'origine, la fraude commence à triompher, et Amurath IV signe, en 1633, l'ordre d'expulser les Franciscains des sanctuaires qu'il donne aux Grecs.

En 1635 et 1636, un firman réintègre les Franciscains dans leurs droits séculaires ; et, en 1637, ô ironie de la justice turque ! les Grecs l'emportent sur toute la ligne. Chassés du Saint-Sépulcre, du Calvaire, du sanctuaire de la Nativité, du tombeau de la Sainte-Vierge, il ne restait aux Frères Mineurs qu'à pleurer auprès de ces sanctuaires qu'ils n'ont plus même le droit de visiter. Chaque fois, en effet, qu'ils veulent aller au lieu même où Il est né, prier le Sauveur du monde pour les peuples d'Occident qu'ils représentent en ces contrées, les Franciscains doivent payer aux Grecs un tribut. Pourtant, à prix d'or, ils obtiennent du Sultan la permission de célébrer la Messe sur le Saint-Sépulcre, ils achètent la chapelle extérieure de Notre-Dame de Pitié, qui est de niveau avec le sommet du Calvaire, et ils attendent des jours plus heureux.

Enfin, le 20 avril 1690, grâce au P. Lardizabal et à M. Castagnères de Château-Neuf, ambassadeur de France, un nouveau firman restitue aux Franciscains la préséance sur les Grecs, le Saint-Sépulcre, le lieu du Crucifiement, celui de l'Invention de la Croix, etc., et, à Bethléem, le lieu de la Nativité du Sauveur ainsi que la basilique dont ils étaient éloignés depuis cinquante ans.

Ce qui dure le plus parmi les hommes, ce n'est point la justice, surtout en certains pays et en certaines circonstances. Aussi les Pères de Terre-Sainte n'ont-ils pu jouir entièrement